

Compte-rendu de séance de Conseil Municipal du 3 avril 2017

Commune de La Marolle en Sologne

Nombre de conseillers

- en exercice : 10 L'an deux mil dix-sept, le trois avril à dix-neuf heures trente minutes, le Conseil
- présents : 10 Municipal de cette Commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre
- votants : 10 prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de
- absents : 0 Monsieur Éric FASSOT, Maire.

Date de convocation : **Présents** : Mmes Rachel GRIVEAU, Evelyne ROBERT, Aurélie JOUSSET, Séverine CRESPEAU;
23/02/2017 MM Eric FASSOT, Olivier MARDESSON, Stephan JONETTE, Alain MAUPEU, Alix THILLIER et
Date d'affichage : Jean-Louis LANSIER
23/02/2017

ORDRE DU JOUR

1. Approbation du compte rendu du CM du 01/03/2016
2. Approbation des Comptes de Gestion 2016 Commune, Eau, Assainissement, Station Service, Epicerie
3. Vote des Comptes Administratifs 2016 Commune, Eau, Assainissement, Station Service, Epicerie
4. Affectation des Résultats 2016 Commune, Eau et Assainissement, Station Service, Epicerie
5. Vote des Taux d'imposition 2017
6. Vote des Budgets Primitifs 2017 Commune, Eau et Assainissement, Station Service
7. Délibération Mise à disposition Licence IV
8. Questions diverses dont :
Permanences électorales

Secrétaire de séance : Mme MENEAU Gabrielle, secrétaire de mairie

Approbation du compte-rendu du CM du 01/03/2017:

Le compte-rendu est approuvé à l'unanimité.

Délibérations 05-2017 à 09-2017: vote des Comptes de Gestion 2016 de la Commune, de l'Eau, de l'Assainissement, de la Station Service et de l'Epicerie

Le Conseil Municipal, après s'être fait présenter les comptes de gestion dressés par le Receveur, accompagnés des états de développement des comptes de tiers, ainsi que l'état de l'actif, du passif, l'état des restes à recouvrer et l'état des restes à payer ; Après s'être assuré que le Receveur a repris dans ses écritures le montant de chacun des soldes figurant au bilan de l'exercice 2015, celui de tous les mandats de paiements ordonnancés et qu'il a procédé à toutes les opérations d'ordre qu'il lui a été prescrit de passer dans ses écritures ;

Considérant que les comptes sont exacts ; Statuant sur l'ensemble des opérations effectuées du 1^{er} janvier 2016 au 31 décembre 2016, y compris celles relatives à la journée complémentaire ;

Déclare que les cinq comptes de gestion dressés pour l'exercice 2016 par le Receveur, visés et certifiés conformes par l'Ordonnateur, n'appellent ni observations, ni réserves de sa part.

Délibérations 10-2017 à 14-2017 : vote des Comptes Administratifs 2016 de la Commune, de l'Eau, de l'Assainissement, de la Station Service et de l'Epicerie

Le conseil municipal procède à l'élection du président de séance :

Mme GRIVEAU, 1^{ère} adjointe est désignée comme présidente.

Le conseil municipal ayant préalablement approuvé les comptes de gestion 2016 dressés par le Receveur, Mme GRIVEAU présente les Comptes Administratifs.

Les comptes administratifs de l'exercice 2016 sont adoptés à l'unanimité, soit 9 voix pour et aucune voix contre pour chacun des cinq comptes administratifs, Monsieur FASSOT, Maire, n'ayant pas pris part au vote.

Délibération 15-2017 : affectation des résultats 2016 de la Commune

Monsieur le Maire annonce que le compte administratif 2016 ayant été approuvé, il convient de procéder à l'affectation des résultats de clôture 2016.

Le Conseil Municipal, considérant les résultats obtenus à la clôture de l'exercice 2016 décide d'affecter :

En recettes au compte 002 :	113 403,44 €
En dépenses au compte 001 :	25 011,34 €
Au compte 1068 :	25 011,34 €

Délibération 16-2017 : affectation des résultats 2016 de l'Assainissement et de l'Eau

Le Maire rappelle que les deux budgets Eau et Assainissement sont regroupés en un seul à compter de l'exercice 2017. Monsieur le Maire annonce que les comptes administratifs 2016 ayant été approuvés, il convient de procéder à l'affectation des résultats de clôture 2016. Le Conseil Municipal, considérant d'une part les résultats du budget assainissement et d'autre part les résultats du budget eau obtenus à la clôture de l'exercice 2016 décide d'affecter :

En recettes au compte 002 du budget Eau et Assainissement : 163 332,41 €
(= déficit fonctionnement assainissement + excédent fonctionnement eau)

En dépenses au compte 001 du budget Eau et Assainissement : 11 819,69 €
(= déficit investissement assainissement + excédent investissement eau)

Au compte 1068 : 11 819,69 €

Délibération 17-2017 : affectation des résultats 2016 de la Station Service

Monsieur le Maire annonce que le compte administratif 2016 ayant été approuvé, il convient de procéder à l'affectation des résultats de clôture 2016. Le Conseil Municipal, considérant les résultats obtenus à la clôture de l'exercice 2016 décide d'affecter :

En recettes au compte 002 : 7 584,32 €

Délibération 18-2017 : affectation des résultats 2016 de l'Epicierie

Monsieur le Maire annonce que le compte administratif 2016 ayant été approuvé, il convient de procéder à l'affectation des résultats de clôture 2016. Le Conseil Municipal, considérant les résultats obtenus à la clôture de l'exercice 2016 décide d'affecter :

En recettes au compte 002 : 34 309,68 €

Délibération 04-2017 : vote des taux d'imposition 2017

Monsieur le Maire rappelle au conseil municipal le taux des différentes taxes 2016 et ouvre la discussion sur leur maintien ou leur augmentation pour 2017. Le conseil municipal, après en avoir délibéré, décide à l'unanimité l'application de taux augmentés de 1% (soit d'y appliquer un coefficient de variation proportionnelle de 1,01).

x 1.01

	2016	2017
Taxe d'habitation	13.91	14.05
Taxe Foncière Bâti	14.84	14.99
Taxe Foncière Non Bâti	51.09	51.60

Délibération 19-2017 : vote du budget primitif 2017 de la Commune

Le Conseil Municipal, après avoir pris connaissance du budget primitif 2017, adopte à l'unanimité le budget arrêté comme suit :

Section	Dépenses	Recettes
Investissement	151 011,34 €	151 011,34 €
Fonctionnement	416 610,00 €	416 610,00 €
Total	567 621,34 €	567 621,34 €

Délibération 20-2016 : vote du budget primitif 2017 de l'Eau et Assainissement

Le Conseil Municipal, après avoir pris connaissance du budget primitif 2017, adopte à l'unanimité le budget arrêté comme suit :

Section	Dépenses	Recettes
Investissement	37 538,57 €	37 538,57 €
Fonctionnement	218 652,41 €	218 652,41 €
Total	256 190,98 €	256 190,98 €

Délibération 21-20167 : vote du budget primitif 2017 de la Station Service

Le Conseil Municipal, après avoir pris connaissance du budget primitif 2017, adopte à l'unanimité le budget arrêté comme suit :

Section	Dépenses	Recettes
Investissement	2 000,00 €	2 000,00 €
Fonctionnement	9 504,32 €	9 504,32 €
Total	11 504,32 €	11 504,32 €

Délibération 22-2017 : mise à disposition de la licence IV

Le local commercial sis 4 route de Beaugency, propriété de la commune, est loué à partir du 15 avril à Mme BLUKER Marie-Sylvianne, afin d’y ouvrir une épicerie multi-services. Mme BLUKER y tiendra en particulier un bar pour lequel elle doit demander un permis d’exploitation de débit de boisson.

Le maire propose que la commune, propriétaire d’une licence IV inutilisée n° 41 / 4.127.2, la mette gracieusement à disposition de Mme BLUKER, dans le cadre d’une translation (changement de lieu au sein du village), dès lors que le permis sera acquis et le délai réglementaire écoulé suite au dépôt de la demande de translation (15 jours).

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, accepte à l’unanimité ces dispositions.

QUESTIONS DIVERSES

- Permanences électorales : les tableaux de permanences pour les journées électorales des 23 avril et 7 mai, ainsi que la composition du bureau sont fixés.
- Alain MAUPEU fait le point sur l’avancement des travaux à l’épicerie en prévision de sa réouverture : les peintures ont en cours de réalisation, ainsi que la pose des éléments inox fournis par la commune. Pour le reste de l’ameublement et des éléments de cuisine et de bar, l’avancement se fait en fonction des apports de la commerçante. L’ouverture est envisagée pour fin avril, en fonction de la complétude des éléments administratifs.
- Le lave-vaisselle de la salle des fêtes, très ancien, est hors d’usage. Devis à demander pour son remplacement (délégation aux adjoints).
- Mme Robert soulève la question de l’adressage des propriétés hors bourg. En effet, plusieurs Marollois, dont des entreprises, rencontrent des difficultés importantes pour leurs livraisons, car les coursiers ne cherchent plus les adresses lorsqu’il n’y a pas de numéro ou de nom de lieu-dit. Conseil sera pris auprès de l’AMF pour trouver des solutions.
- M. Lansier, délégué communal auprès du Pays de Grande Sologne, souligne la difficulté, lors des votes, de représenter la commune sur les sujets du ressort de la communauté de communes, déjà travaillés en amont lors des réunions communautaires et dont il ne connaît pas le contenu. Pourrait-il être destinataire des compte-rendu de réunions communautaires qui concernent le Syndicat de Pays ?
- M. Maupeu revient sur les problèmes conséquents de couverture mobile sur le village, quel que soit l’opérateur. Mme Griveau explique qu’en effet, des relais ont été supprimés ou modifiés en début d’année. Au niveau communal, le signalement a été fait en mars via la plateforme nationale dédiée mais le délai de réponse des opérateurs peut être très long. Il faut encourager les Marollois à signaler individuellement à leurs opérateurs les difficultés rencontrées.
- Le Maire expose les derniers échanges avec l’UCPS concernant Berdigne Berdogne. L’association, n’ayant reçu de demande d’aucune commune pour cette manifestation cette année, a proposé à la municipalité de l’organiser à La Marolle. La première présentation avait reçu bon accueil. Il s’avère après une nouvelle rencontre, que le projet demande un investissement communal non négligeable du point de vue financier. Le Maire précise que le budget alloué sera limité et qu’il l’a déjà annoncé à l’UCPS, laquelle organise sa première réunion publique le 7 avril à 19h30 à la salle des fêtes.

SEANCE LEVEE A 22h30

Fait et délibéré, les jour, mois et an susdits, et ont signé au Registre, les membres présents.

Séverine CRESPEAU	Eric FASSOT	Rachel GRIVEAU	Stéphan JONETTE
Aurélie JOUSSET	Jean-Louis LANSIER	Olivier MARDESSON	Alain MAUPEU
Evelyne ROBERT	Alix THILLIER		